

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020

Présents : Cécile **Liotard**, Éric **Ranger**, Gilles **Touat**, Véronique **Bidon**, Jean-Pierre **Gay**, Philippe **André**, Anne **Vreven**, Muriel **Brunet**.

Excusé : Norbert **Escalier**, Maëlle **Micheau**

Absents : Lionel **Astier**,

Secrétaire de séance : Anne **Vreven**

1. Election pour désigner les représentants à l'élection sénatoriale :

Le 27 septembre prochain auront lieu les élections sénatoriales. Pour rappel les sénateurs sont élus par les « grands électeurs » qui sont eux même désignés à bulletins secrets au sein des conseils municipaux. Pour notre commune il faut un titulaire et trois suppléants.

- *Délégués désignés après un vote :*

Titulaire : **Cécile Liotard**

Suppléants : **Éric Ranger, Jean-Pierre Gay, Philippe André.**

Elus à l'unanimité.

2. Vote du budget général :

Les conseillers présents votent à l'unanimité l'approbation du budget général (fonctionnement et investissement).

Une subvention de 110.00 € est accordée à l'unanimité à l'Association Capitaine Hochet (garderie d'enfants à Rosans).

La Fête Votive ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, la subvention pour le Comité des fêtes a été réduite à 700,00 € (montant du chômage partiel dû pour l'annulation d'un orchestre).

3. Vote du budget de l'eau :

Madame le Maire met au vote le budget de l'eau, le fonctionnement dans un premier temps et ensuite les investissements prévus pour l'année 2020.

Approuvé par l'ensemble des membres présents.

4. Délibération prix de l'eau :

Délibération annulée. Après un gros doute et plusieurs précisions demandées auprès des services compétents, la nouvelle tarification du prix de l'eau correspond aux critères d'attribution de subventions délivrées par l'Agence de l'eau c'est-à-dire que le prix du mètre cube doit être au minimum de 1€/m³ de 0 à 120m³ (part fixe et parts variables ajoutées). Ce qui est le cas pour notre commune avec un abonnement à 48€, une part variable à 1.15 €/m³ de 0 à 50 m³, une part variable à 0.82 €/m³ de 50 à 120 m³ : $(48 + (50 \times 1.15) + (0.82 \times 70)) / 120 = 1.3575$.

5. Composition de la commission des impôts :

Pour rappel, la commission des impôts est composée de 6 titulaires et 6 suppléants. Ces personnes sont désignées par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal. Lors de la précédente réunion du conseil, 12 noms ont été proposés or il en faut 20, 8 personnes supplémentaires sont donc rajoutées.

6. Désignation d'un délégué correspondant défense :

La commune doit désigner un conseiller municipal « correspondant défense ». Son rôle est de faire le lien entre l'armée et la commune. Au sein de chaque conseil municipal, il est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défenses. Muriel BRUNET occupait ce poste au précédent mandat et se propose de poursuivre cette délégation.

7. Questions diverses :

Les habitants de St André seront avertis qu'une modification du prix de l'eau sera appliquée à partir du rôle d'eau 2020/2021. Un courrier sera distribué lors du relevé des compteurs d'eau.

Gilles TOUAT signale qu'il faudrait faire des petits travaux à la source qui alimente le hameau de Sironne. Il a réussi à nettoyer et déboucher l'arrivée de la plus haute des 2 sources avec l'aide de Philippe ANDRE. Une queue de renard obstruait complètement cette canalisation. Le débit des 2 sources est maintenant de 24l/minute contre 5l/min avant intervention.

Dans le cadre de la mise en sécurité et de la mise en conformité du réseau d'eau potable, la commune souhaite récupérer l'ancien réservoir communal de Sironne, actuellement utilisé par M et Mme COMBOUROURE. Un courrier leur sera adressé.

Il est également rappelé que M. et Mme VAHANIAN, malgré un courrier envoyé par la Mairie au printemps dernier, interdisent toujours l'accès au chemin communal qui mène à leur maison, par la pose d'une chaîne.

Le tour de rôle pour le nettoyage des WC publics est établi : Cécile pour le mois de juillet, Muriel en août et Maëlle en septembre (et ainsi de suite).

Ordures ménagères (gérées par la CCSB) : des changements sont à attendre, retardés par la crise sanitaire.

Il serait nécessaire que les informations soient plus claires en ce qui concerne le tri pour une meilleure optimisation de celui-ci. Un fascicule est consultable au secrétariat de mairie en ce qui concerne ce tri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.